

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNAT D'EXCELLENCE en LYCEE Rentrée 2024-2025

Procédure pour la famille : constitution du dossier

Le dossier en vue de l'admission à l'internat est constitué sous couvert du chef d'établissement d'origine. Un enseignant peut accompagner la famille dans la constitution du dossier. Il peut même proposer un entretien à cet effet. Ce dossier rassemble les éléments permettant un traitement des demandes sur la base de la motivation de l'élève et de sa famille, de critères familiaux, géographiques, pédagogiques et sociaux.

Les élèves peuvent formuler plusieurs vœux.

Attention !

Dans tous les cas, l'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation.

Cette candidature vous engage. En cas d'affectation dans l'internat demandé, vous devez valider votre inscription. Si vous souhaitez renoncer à intégrer un internat, vous devez le signaler au plus tôt à votre établissement.

Documents à transmettre par la famille à l'établissement d'origine

- ☐ Le volet élève renseigné et signé.
- ☐ La lettre de motivation élève (voir avec le professeur principal).
- ☐ La partie motivation représentant(s) légal(aux), complétée si besoin avec l'établissement.

La famille remettra à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature renseigné (volet élève, motivation élève + représentant(s) légal(aux)), sa lettre de motivation et celle du jeune concerné au plus tard le 26 avril 2024.

Le résultat de la commission est transmis au chef d'établissement d'origine qui informe les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard le 7 juin 2024.

Renseigner un formulaire par demande d'internat

Nom de l'établissement porteur de l'internat demandé		
En cas de demandes multiples, merci de bien vouloir remplir un formulaire par demande, et de hiérarchiser ici.		
Vœu 1 :	Vœu 2 :	Vœu 3 :
Département :	Département :	Département :
Niveau de classe pour lequel l'internat est demandé	Lycée Général et Technologique :	Lycée Professionnel :
	☐ 2 ^{nde} GT ☐ 1 ^{ère} ☐ Terminale	☐ 3 ^{ème} prépa métiers ☐ 1 ^{ère} année CAP ☐ 2 ^{ème} année CAP ☐ 2 ^{nde} professionnelle ☐ 1 ^{ère} Professionnelle ☐ Terminale professionnelle
IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE		
Nom, Prénom de l'élève : Date de naissance : Établissement fréquenté : Classe de l'élève au moment de la constitution du dossier : Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon Boursier ☐ OUI ☐ NON Interne en 2023-2024 ☐ Oui ☐ Non Adresse :		
Représentant(e) légal(e)		Représentant(e) légal(e)
Nom : Prénom : Lien de Parenté : ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre (Préciser) Adresse : Téléphone : Téléphone portable : Adresse mail :		Nom : Prénom : Lien de Parenté : ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre (Préciser) Adresse : Téléphone : Téléphone portable : Adresse mail :
☐ Je sollicite pour l'enfant..... une inscription à l'internat d'excellence. ☐ J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission et m'être renseigné(e) sur les règles de vie collective en internat ☐ J'atteste être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de l'internat. Date :signature :		☐ Je sollicite pour l'enfant..... une inscription à l'internat d'excellence. ☐ J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission et m'être renseigné(e) sur les règles de vie collective en internat ☐ J'atteste être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de l'internat. Date :signature :

Partie représentant(s) légal(aux)		
Motivation pour l'internat d'excellence : cocher les éléments qui correspondent à votre motivation.		
☐ La formation proposée ☐ Le désir de l'élève d'être interne ☐ Le projet sportif ☐ Autre projet spécifique en lien avec l'internat demandé (préciser)	☐ L'environnement de l'établissement (le lieu de vie) ☐ L'apprentissage de la vie collective ☐ Le projet culturel (art, musée, théâtre, musique, débats...)	☐ L'encadrement ☐ L'autonomie
<i>Si vous le souhaitez, indiquez vos remarques ou vos attentes et besoins relatifs à l'accès à l'internat d'excellence.</i>		

Partie élève - Motivation de l'élève pour l'entrée en internat d'excellence
Vous exprimerez votre motivation sous la forme d'une lettre adressée au chef d'établissement porteur de l'internat. Vous pourrez notamment préciser vos engagements (associatif, culturel, sportif...), vos centres d'intérêt, et votre participation à la vie de l'établissement (Ateliers, UNSS, commissions...). Vous expliquerez enfin en quoi l'internat (les internats) d'excellence pour lequel (ou lesquels) vous candidatez répond à vos attentes et à vos besoins.
☐ J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'admission. ☐ Je me suis renseigné(e) sur les règles de vie collective en internat. ☐ J'ai eu l'occasion d'effectuer un stage d'immersion dans un internat d'excellence ☐ J'atteste être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de l'internat d'excellence pour lequel je candidate.
Date :signature :

Afin d'affiner la demande d'internat la famille pourra consulter le site du rectorat pour s'informer sur le projet d'internat d'excellence, à la page <https://www.ac-toulouse.fr/internats-excellence>

La demande pourra être complétée par une prise de contact avec l'établissement (les établissements) porteur(s) de l'internat.

Pièces à fournir
☐ Le volet élève renseigné. ☐ Partie motivation du-des représentant-s légal-aux. ☐ Lettre de motivation élève.

Procédure pour les établissements d'origine et d'accueil

Etablissements d'origine

L'établissement d'origine assure le repérage et l'accompagnement de la famille dans la constitution du dossier.

Un document intitulé « Note d'information aux familles » précise la philosophie d'un internat d'excellence, les aides financières possibles, les critères d'admission et permet ainsi de délivrer une première information aux familles intéressées.

Documents à transmettre par l'établissement d'origine à la DSDEN du département concerné par la demande et à l'établissement souhaité par la famille :

- ✓ Le dossier de candidature renseigné par la famille (volet élève, motivation élève + représentants légal-aux)
- ✓ Le volet établissement d'origine renseigné par le chef d'établissement
- ✓ La copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente

L'envoi aux deux entités, DSDEN et établissement d'accueil, est important pour l'organisation de la commission. En cas de candidatures multiples, l'établissement d'origine envoie à chaque établissement d'accueil demandé une copie du dossier. Concernant la DSDEN, si elle est identique pour chacun des choix, n'envoyer qu'un seul dossier.

L'établissement d'origine transmet ainsi le dossier constitué à la DSDEN et à l'établissement souhaité par la famille au plus tard le **6 mai 2024**.

Si nécessaire :

- ✓ **L'assistant(e) social(e) de l'établissement d'origine transmet directement les éléments à la conseillère technique départementale du service social.**
- ✓ **Document transmis par l'établissement d'origine au médecin CT.** Le cas échéant, l'avis circonstancié du médecin scolaire sous pli confidentiel.

Le résultat de la commission est transmis par le président de la commission à l'établissement d'origine. Il se présente sous la forme d'un courrier nominatif de pré admission sur liste principale, de pré admission sur liste complémentaire ou de refus. Les élèves seront définitivement admis et ne pourront s'inscrire que s'ils sont affectés au collège par la DSDEN pour le niveau 6ème par l'application AFFELNET 6EME. Pour les autres niveaux, les familles devront attendre la fin des inscriptions du niveau demandé (information donnée par les établissements d'accueil). Un élève ayant reçu plusieurs pré admissions sur liste principale pourra modifier son choix de niveau 1 dans l'application AFFELNET.

Si l'élève retenu ne confirme pas son souhait d'intégrer un internat, l'établissement d'origine vérifie, si le niveau le requiert, que le vœu ne figure plus dans l'application AFFELNET et informera immédiatement la DSDEN afin que les services compétents prennent l'attache de la famille du jeune placé en première place sur la liste complémentaire.

En cas **d'avis défavorable** à l'admission en internat d'excellence, l'ajustement des vœux de la famille dans AFFELNET Lycée peut avoir lieu **jusqu'à la fermeture d'AFFELNET par l'établissement d'origine**.

La famille peut attendre aussi les résultats de l'affectation pour candidater à nouveau selon la capacité d'accueil de l'internat.

Etablissement d'accueil

L'établissement d'accueil reçoit les dossiers directement des établissements d'origine. Le chef d'établissement doit, en lien avec l'IEN-IO, pour les niveaux non concernés par l'application AFFELNET, établir des quotas de places réservées aux élèves admis en internat d'excellence. Il s'agit de ne pas provoquer d'affectation en « surplus » ou de ne pas être en situation de refuser un « ayant droit ». Les élèves déjà internes de l'établissement qui réitèrent leur souhait de poursuivre au sein de l'internat d'excellence sont prioritaires. La capacité d'affectation sera déduite en conséquence.

Afin de faciliter le déroulement de la commission et d'assurer la confidentialité des situations les plus complexes, le chef d'établissement d'accueil, à réception des dossiers et préalablement à la tenue de la commission, complète la fiche de synthèse nominative.

Il n'est pas souhaitable pour garantir l'équité de traitement de l'ensemble des candidatures, le respect des décisions des membres de la commission ou celui des chefs d'établissement d'accueil, de valider un candidat en dehors de la procédure d'admission. Dans ce cas, contacter la DSDEN service affectation.

Dossier de candidature

Internat d'excellence en LYCEE

Volet établissement d'origine : collège, lycée.

Cachet de l'établissement d'origine

Identité de l'élève :

INE :

Nom, Prénom :

Date de naissance : Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon Boursier : ☐ OUI ☐ NON

Type de résidence :

☐ Grande ruralité ☐ Quartier prioritaire de la ville : ☐ OUI ☐ NON

☐ Réseau d'éducation prioritaire : ☐ REP ☐ REP +

Éléments du parcours de l'élève (à renseigner par le collège ou le lycée)

L'élève a-t-il bénéficié de dispositifs d'accompagnement spécifiques ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

.....

Éléments du parcours de l'élève (à renseigner par l'équipe éducative : PP, CPE, ...)

L'élève fait-il partie d'une cordée de la réussite ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, quel est son niveau d'engagement dans cette cordée ?.....

.....

.....

.....

Selon vous, quel sera l'apport d'un internat d'excellence pour cet élève ? A quel besoin va répondre la demande d'internat d'excellence ?

Avis circonstancié du chef d'établissement concernant la demande d'internat d'excellence

Pièces à fournir et à transmettre à la DSDEN de l'établissement concerné ainsi qu'à l'établissement demandé pour le 6 mai 2024 :

- ☐ Le dossier famille complet (volet élève, motivation élève + représentant-s légal-aux)
- ☐ Le volet établissement d'origine complété
- ☐ La copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente

Partie réservée aux membres de la commission

Sécurisation de la place en internat :

☐ *Avis Favorable*

☐ *Avis Défavorable*

**Modalités d'organisation de la commission départementale
de pré admission de l'admission en internat d'excellence.**

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou, par délégation, de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale.

Dans chaque Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale, la commission d'admission en internat d'excellence se réunit.

Elle est présidée par l'IA-DASEN ou son représentant (président de commission) et est composée comme suit :

- 1 IEN IO
- 1 CTEVS
- 1 IEN Adjoint 1^{er} degré (si collège)
- 1 Principal de collège
- 1 Proviseur de lycée
- 1 Directeur de CIO
- 1 CPE
- 1 Conseiller technique de service médical
- 1 Conseiller technique médecin scolaire
- 1 Conseiller technique infirmier scolaire
- 1 chef de la division de la scolarité
- 1 Superviseur académique

Les convocations sont envoyées par chaque président de commission à ses membres.

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles, l'admission des Internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous:

Les critères d'admission :

Critères de motivation :

- Motivation du jeune pour la formation demandée (suivi d'un mini stage d'immersion)
- Parcours scolaire antérieur : suivi d'un parcours particulier, participation aux cordées de la réussite, élève déjà interne, engagement en cours...
- Centres d'intérêt voire engagement nécessitant une inscription en internat d'excellence(associatif, culturel, sportif...)
- Adhésion du jeune au projet de l'internat d'excellence
sollicité Adhésion des responsables légaux au projet de l'internat d'excellence.

Critères familiaux : Élèves dont les conditions de travail particulières des parents ne favorisent pas une disponibilité ou un encadrement éducatif suffisant.

Critères géographiques : Élèves dont les conditions d'hébergement (éloignement du lycée), ne favorisent pas une optimisation des temps dédiés au travail personnel et à la réussite dans la formation choisie.

Critères scolaires : Élèves dont le suivi, scolaire et/ou éducatif en internat, constituera un levier pour accompagner positivement la scolarité.

Critères sociaux : Élèves dont les critères sociaux peuvent justifier une priorité pour l'admission en internat

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

Critères de motivation	Motivation du jeune pour la formation demandée (dont le mini stage d'immersion)	Noter chaque critère de 0 à 4	
	Parcours scolaire antérieur : suivi d'un parcours particulier, participation aux cordées de la réussite, élève déjà interne, engagement en cours...		
	Centres d'intérêts voire engagement nécessitant une inscription en internat d'excellence (associatif, culturel, sportif...)		
	Adhésion du jeune au projet de l'internat d'excellence sollicité		
	Adhésion des responsables légaux au projet de l'internat d'excellence.		
Critères familiaux	Élèves dont les conditions de travail particulières des parents ne favorisent pas une disponibilité ou un encadrement éducatif suffisant.	0 à 20	
Critères géographiques	Élèves dont les conditions d'hébergement (éloignement du lycée), ne favorisent pas une optimisation des temps dédiés au travail personnel et à la réussite dans la formation choisie.	0 à 20	
Critères scolaires	Élèves dont le suivi, scolaire et/ou éducatif en internat, constituera un levier pour accompagner positivement la scolarité.	0 à 20	
Critères sociaux	Élèves dont les critères sociaux peuvent justifier une priorité pour l'admission en internat	0 à 20	
TOTAL			/100

La commission établit la liste des candidatures pré admises sur liste principale par établissement (classement par ordre de priorité des candidatures). Ces candidatures sont sécurisées pour l'admission en internat d'excellence.

Une liste de pré admission complémentaire est établie afin de permettre l'affectation d'un jeune sur une place laissée vacante par un élève admis sur liste principale qui ne confirmerait pas son vœu.

Le résultat de la commission est transmis aux chefs d'établissement d'origine par le président de la commission sous la forme d'une notification de pré admission ou de refus. Ce document sera transmis aux familles concernées par l'établissement d'origine au plus tard le 7 juin 2024.

Calendrier récapitulatif des opérations :

Information aux chefs d'établissement :

De la constitution du dossier à la commission de régulation

Remise par la famille du dossier de candidature à l'école ou à l'établissement scolaire de son enfant	Date limite : 26 avril 2024
Transmission du dossier complet par l'établissement d'origine à la DSDEN du département concerné et à l'établissement souhaité par la famille	Date limite : 6 mai 2024
Commissions départementales de régulation de l'admission en internat.	• 09 : • 12 : • 31 : • 32 : • 46 : • 65 : • 81 : • 82 :

Information des familles des résultats de la commission de régulation

Information de la famille par l'établissement d'origine	Date limite : 3 juin 2024
---	---------------------------

En cas de candidature non retenue pour une admission à l'internat et si la famille le souhaite, en vue d'une reformulation des vœux d'affectation dans AFFELNET

Saisie par l'établissement d'origine de nouveaux vœux si nécessaire	Date limite : 7 juin 2024
---	---------------------------

**Notification de pré admission ou de refus
pour une admission en internat d'excellence
Année scolaire 2024-2025**

Chères candidates, chers candidats, chers parents,

Pour faire suite à l'étude de votre dossier de candidature, nous vous prions de prendre connaissance de la décision de la commission départementale d'admission en internat d'excellence :

☐

Vous êtes pré admis en liste principale.

Vous souhaitez intégrer un internat d'excellence pour préparer une 1^{ère} année de CAP, une 2^{nde} générale et technologique, une 2^{nde} professionnelle, une 1^{ère} professionnelle ou une 1^{ère} technologique, vous devez confirmer votre intérêt à intégrer l'internat d'excellence en indiquant en **1^{er} vœu** l'établissement de pré admission ainsi que la formation souhaitée dans l'application AFFELNET. Pour les autres niveaux, votre chef d'établissement est votre interlocuteur.

☐

Vous êtes pré admis en liste complémentaire.

Vous serez contacté par le lycée en cas de désistement d'un élève de la liste principale.

☐

Votre candidature est refusée.

Cette fiche a pour objectif de faciliter la validation des candidatures lors de la commission d'affectation.

NOM : Prénom :

Boursier : ☐ OUI ☐ NON

Etablissement d'origine :

Etablissement demandé :

Niveau ou formation demandé(e) :

Critères de motivation	Motivation du jeune pour la formation demandée (dont le mini stage d'immersion)	Noter chaque critère de 0 à 4	
	Parcours scolaire antérieur : suivi d'un parcours particulier, participation aux cordées de la réussite, élève déjà interne, engagement en cours...		
	Centres d'intérêts voire engagement nécessitant une inscription en internat d'excellence (associatif, culturel, sportif...)		
	Adhésion du jeune au projet de l'internat d'excellence sollicité		
	Adhésion des responsables légaux au projet de l'internat d'excellence.		
Critères familiaux	Élèves dont les conditions de travail particulières des parents ne favorisent pas une disponibilité ou un encadrement éducatif suffisant.	0 à 20	
Critères géographiques	Élèves dont les conditions d'hébergement (éloignement du lycée), ne favorisent pas une optimisation des temps dédiés au travail personnel et à la réussite dans la formation choisie.	0 à 20	
Critères scolaires	Élèves dont le suivi, scolaire et/ou éducatif en internat, constituera un levier pour accompagner positivement la scolarité.	0 à 20	
Critères sociaux	Élèves dont les critères sociaux peuvent justifier une priorité pour l'admission en internat	0 à 20	
TOTAL			/100

Observations :

.....

.....

.....

.....